

## **Site Natura 2000 « Le Calavon et l'Encrème »**

### **COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU 26 JUIN 2017**

#### **Etaient présents :**

- Représentants de l'administration :
  - Monsieur CARRION – Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Vaucluse
  - Monsieur CHARNAUD – Secrétaire général de la sous-préfecture d'Apt
  - Monsieur GILLET – DREAL PACA
  - Madame GUITIERREZ– DDTM84
- Représentants des collectivités :
  - Monsieur DEILLE – Maire d'Oppède
  - Monsieur PELLEGRIN – Elu représentant de la commune de Montjustin
  - Monsieur PERELLO – Maire de la commune de GOULT / Président du Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon / Président du COPIL Natura 2000 « Le Calavon et l'Encrème » / Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Calavon
- Représentants des organismes sylvicoles :
  - *aucun*
- Représentants des organismes de l'eau et de la pêche :
  - Monsieur GUELFY – AAPMA d'Apt
- Représentants des organismes de la chasse :
  - Monsieur SEGUY – ONCFS des Alpes de Haute Provence
- Représentants des organismes du sport :
  - Monsieur CUREZ – Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Vaucluse
- Représentants des organismes consulaires :
  - *aucun*
- Représentants des organismes agricoles :
  - *aucun*
- Représentants des organismes de préservation du patrimoine du naturel :
  - Monsieur DUMONT – Conseil Scientifique Régional de la Protection de la Nature

#### **Etaient présents également :**

- Monsieur BRICHARD – PNR Luberon – Chargé d'études du site Natura 2000 FR9301587
- Monsieur PROUST – PNR Luberon – animateur du SAGE Calavon-Coulon
- Monsieur RAMPAL – Syndicat de Rivière du Calavon Coulon – Technicien rivières
- Madame SALVAUDON – PNR Luberon – Chargé de mission « espaces naturels »

#### **Etaient excusés :**

- Madame ARAGONES – Maire Les Beaumettes
- Monsieur DAUDET – Maire de Cavaillon
- Monsieur FISCHER – Maire de Montfuron
- Madame MENETRIER – CEN PACA antenne Vaucluse
- Monsieur MILESI – Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence

- Madame SANTONII – Maire d’Apt
- Monsieur le Président de la Chambre d’Agriculture du Vaucluse
- Monsieur le Président de la Société de Canal de Provence
- Monsieur le Président du Syndicat des Propriétaires Forestières et Sylviculteurs des Alpes de Haute-Provence
- Monsieur le Délégué de l’ONEMA des Alpes de Haute-Provence

### Réunion du comité de pilotage :

---

M. PERELLO, Président du COPIL, ouvre la séance à 10h00 et rappelle que cette réunion a pour principal objet de présenter le bilan de la 2<sup>ème</sup> année d’animation 2016 / 2017 du site Natura 2000 ainsi que les perspectives pour l’année 2017 / 2018.

M. BRICHARD, chargé d’études du site Natura 2000, rappelle synthétiquement les éléments du DOCOB (diagnostic, enjeux, objectifs, actions) et présente le bilan d’animation et les perspectives (*cf. diaporama joint au présent compte rendu*).

### Discussions :

- **Ressource en eau et qualité piscicole :**

M. GHUELFY évoque la nécessité de poursuivre les efforts d’amélioration de la ressource en eau du Calavon favorable à un retour des espèces patrimoniales (telle que la Truite fario) et ainsi gagner en attractivité sur le territoire notamment pour la pratique de la pêche.

M. PROUST précise qu’un certain nombre d’actions programmées au contrat de rivière vont dans le sens de l’amélioration de la quantité et qualité des eaux du Calavon.

La SCP a engagé sur le haut Calavon une étude visant à identifier les sites favorables à l’implantation de retenues collinaires pour les besoins d’irrigation agricole, et ce en substitution des prélèvements sur la ressource locale (nappe, rivière, forage). En 2018, les chambres d’agriculture des Alpes de Haute et du Vaucluse doivent se saisir des résultats de cette étude pour définir la mise en œuvre techniques des projets retenues. Ces projets permettront de réduire les prélèvements sur les eaux de surface et ainsi contribuer au maintien d’un débit minimum biologique dans le calavon en période d’étiage.

De même, le PNRL engage en 2018 un bilan de la qualité des eaux du Calavon (le dernier datant de 2008) avec notamment pour objectif d’identifier les « points noirs » à traiter sur lesquelles seront engagés par la suite une étude d’identification des sources de pollution afin de les traiter.

En parallèle de ces démarches et en fonction de leurs résultats, une réflexion est actuellement menée sur la possibilité de répondre à l’appel à projet de l’Agence de l’Eau pour labelliser le haut Calavon en « rivière en bon état ».

- **Activité sauvage de circulation motorisée :**

M. CHARNAUD demande un point d’information sur la situation du site de la Virginière au regard des activités sauvages de sports motorisés qui y ont été constatés ces dernières années.

M. BRICHARD indique que le site a été mis sous surveillance par l’ONCFS du Vaucluse. Celle-ci a permis l’interpellation d’au moins deux pratiquants en 2016/2017. Une baisse de la fréquentation du site a pu être constatée grâce à ce dispositif de veille. D’autres sites du Calavon sont concernés plus ponctuellement par ces pratiques. Ils ont tous identifiés et cartographiés en 2011 lors de l’élaboration du DOCOB et sont consultables sur la cartographie des habitats naturels mis en ligne sur la base de données du Système d’Information Territorial du PNR Luberon ([http://sit.pnrpaca.org/pnrl\\_gestion\\_natura2000/index.html](http://sit.pnrpaca.org/pnrl_gestion_natura2000/index.html))

- **Projets communaux**

M. DEILLE rappelle le projet de franchissement du Calavon au lieu-dit « Les Hermitants » pour créer une liaison « voie verte » entre le village Les Poulivets et l'Eurovéloute. La commune est toujours en attente d'un positionnement des services de l'Etat sur la technique la plus appropriée à mettre en œuvre, entre la réalisation d'une passerelle ou l'aménagement d'un passage à gué, notamment au regard de la réglementation « eau ».

La commune souhaite privilégier l'aménagement d'une passerelle car ce dispositif serait moins contraignant en matière de gestion de la fréquentation en cas de crue du Calavon. Un passage à gué nécessiterait de mettre en place un dispositif de surveillance et de fermeture qui serait décliné dans le Plan Communal de Sauvegarde de la commune.

Monsieur BRICHARD indique que les recommandations du Parc faites en 2015 sur ce projet auprès de la commune ont été transmises à la DDT84 mais, à ce jour, aucune réponse n'a été apportée.

- **Dispositif de veille foncière sur les zones humides prioritaires (prairies de l'Enchrème et Calavon aval) :**

Monsieur PELLEGRIN indique que ce dispositif mis en place sur les prairies de l'Enchrème qui s'est traduit par un conventionnement des communes de Céreste et de Reillanne avec la SAFER, le CEN et le Parc, n'est pas souhaité sur la commune de Montjustin. Monsieur PELLEGRIN considère que ce dispositif démantèle le remembrement opéré sur ce secteur il y a plusieurs années, et souligne que l'agriculteur doit rester maître du foncier.

Monsieur BRICHARD rappelle que le dispositif reste assez souple puisqu'en cas de vente d'une parcelle concernée par un bail agricole, l'exploitant reste prioritaire à l'acquisition. Dans tous les cas, si la collectivité et le CEN deviennent propriétaire d'une parcelle incluse dans le périmètre zone humide, la gestion de celle-ci est confiée à un agriculteur sous forme d'un bail à clause environnemental avec pour objectif le maintien voir la restauration de la surface acquise en prairie de fauche ou de pâture. Les mesures de gestion à appliquer sur les espaces en prairie sont discutées avec l'exploitant et sont généralement peu différentes des pratiques liées aux MAEC déjà en place sur le site Natura. La maîtrise foncière permet de pérenniser dans le temps ces mesures qui n'ont qu'une durée de 5 ans.

M. PERELLO clôture la réunion et invite les participants à ne pas hésiter de se rapprocher de l'animateur du site Natura 2000 du Calavon-Enchrème pour toutes questions ou projets au cours de l'année à venir.

*La présentation faite en comité de pilotage sera disponible prochainement sur le site du Parc <http://www.parcduluberon.fr/Access-directs/Telechargement/Natura-2000>.*